

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante :

Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET ANNEXE 2024

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M43, il est indiqué que pour chaque catégorie d'immobilisations le calcul de l'amortissement se fait "au prorata du temps prévisible d'utilisation". Cet amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation.

Il convient donc d'appliquer ce calcul d'amortissement pour les biens acquis en 2024.

Pour ce faire, au vu des crédits disponibles, certains articles et chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement doivent être modifiés comme suit :

Budget annexe 2024 :

N°2024-12-11/08

- **Section de fonctionnement**

Crédits à réduire – DEPENSES		Crédits à ouvrir – DEPENSES	
<u>Chapitre 011</u>		<u>Chapitre 042</u>	
Article 6248 " Divers"	900,00€	Article 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles »	900,00€
TOTAL	900,00€	TOTAL	900,00€

- **Section d'investissement**

Crédits à ouvrir – DEPENSES		Crédits à ouvrir - RECETTES	
<u>Chapitre 21</u>		<u>Chapitre 040</u>	
Article 2181 " Installations générales, agencements, aménagements divers"	400,00€	Article 28181 "Amortissements des installations générales, agencements et aménagements divers"	400,00€
Article 2182 "Matériel de transport"	300,00€	Article 28182 "Amortissements des autres immobilisations - matériel de transport"	300,00€
Article 2188 "Autres immobilisations corporelles - autres"	200,00€	Article 28188 "Amortissements des autres immobilisations corporelles – autres"	200,00€
TOTAL	900,00€	TOTAL	900,00€

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : (12 voix pour)

- APPROUVE la décision modificative n°5 du Budget annexe 2024, suivante :

Budget annexe 2024 :

- Section de fonctionnement

Crédits à réduire – DEPENSES		Crédits à ouvrir – DEPENSES	
<u>Chapitre 011</u>		<u>Chapitre 042</u>	
Article 6248 " Divers"	900,00€	Article 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles »	900,00€
TOTAL	900,00€	TOTAL	900,00€

- Section d'investissement

Crédits à ouvrir – DEPENSES		Crédits à ouvrir - RECETTES	
<u>Chapitre 21</u>		<u>Chapitre 040</u>	
Article 2181 " Installations générales, agencements, aménagements divers"	400,00€	Article 28181 "Amortissements des installations générales, agencements et aménagements divers"	400,00€
Article 2182 "Matériel de transport"	300,00€	Article 28182 "Amortissements des autres immobilisations - matériel de transport"	300,00€
Article 2188 "Autres immobilisations corporelles - autres"	200,00€	Article 28188 "Amortissements des autres immobilisations corporelles – autres"	200,00€
TOTAL	900,00€	TOTAL	900,00€

- AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Nangy, le 11 décembre 2024

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	